

## **Agriculteurs & éleveurs : Entre Interdépendance et Divergences.** par Sidi Mohamed Ould Hmeida - Responsable du volet Urgences



La Mauritanie est composée de deux zones géographiques et climatiques distinctes: les immenses régions désertiques du Sahara au Nord et Centre du pays et les terres irriguées, ou "Walo", de la vallée du fleuve Sénégal au Sud.

Le potentiel agropastoral du pays, estimé à 20 millions d'hectares, est fondamental pour son développement. En effet, bien que l'urbanisation s'accroît de manière vertigineuse, la population est majoritairement rurale. Le secteur représente ainsi 20% du PIB et fait vivre plus de 60% de la population.

La zone du Walo, ou chamama (région alluviale de la rive droite du Sénégal), est le grenier de la Mauritanie et concentre la large majorité des 150 000 à 200 000 ha de terre cultivées par an dans le pays.

Au sein de cette zone, cohabitent deux systèmes de production dans leur biotope naturel avec des agriculteurs sédentaires et des éleveurs nomades ou semi-nomades. Deux destins étroitement liés dont les intérêts ne sont pas toujours communs...

L'année 2007, marquée par des inondations, a créé l'opportunité de développement des cultures traditionnelles en valorisant des terres restées plusieurs années en jachère et mobilisant les familles autour de la "vallée verte"...

Les familles sont ainsi restées sur place pour encadrer et entretenir leurs champs de maïs, sorgho, niébé, courges..., espérant récolter le fruit de près de 4 mois de labeur. Cependant, les bénéfices n'ont pas atteint les prévisions escomptées, et cela pour plusieurs raisons dont la divagation du bétail.

### ***"Donnez-nous du grillage contre la divagation du bétail!"***

Force est de constater que l'un des obstacles majeurs récurrent au développement agricole dans la plus part des localités demeure la problématique de protection des cultures. En effet, le bétail étant libre et les champs non clôturés, il est fréquent d'observer des animaux paissant dans un champs cultivé provoquant des dommages, voir la destruction, du champs. Plus d'une dizaine de cas de litige entre agriculteurs et éleveurs ont ainsi été recensés par nos services entre novembre 2007 et février 2008 dans les plaines de N'Diakoudi, Siwondou, Akrich, Niabina, Dar El barka , Ligatt, Diongal.



Chameaux paissant dans un champs de sorgho et niébé

## ***Un cas classique de litige...***



**Paysan tentant de faire fuir les animaux**

Des animaux sont rentrés brouter dans le champs d'un paysan près de Rghewatt. Ce dernier les parque et les nourrit en attendant l'arrivée du berger ou du propriétaire. La gendarmerie, avisée, se présente avec l'inspecteur de l'agriculture pour évaluer les dégâts et procéder au remboursement. L'évaluation se fait en fonction d'un certain nombre de critères, dont la phase de développement des cultures et leur ampleur.

Un consensus existe qui consiste à obliger l'agriculteur à protéger son champs le jour, alors que le pasteur a la charge du gardiennage de nuit de ses animaux.

Au cas où un animal serait blessé ou tué, le paysan risque une peine pouvant aller jusqu'à l'emprisonnement.

Il n'est bien sûr pas rare d'assister à des altercations verbales ou physiques entre le propriétaire du champs et de l'animal. Cela peut même dégénérer en bataille rangée éleveurs contre paysans. Dans certains cas, il existe un risque d'instrumentalisation de ce conflit pour des causes foncières, sociales ou même politique...

## ***Cohabitation et solidarité***



**Session de concertation entre éleveurs et agriculteurs**

Pourtant un système de cohabitation harmonieux a toujours existé et se perpétue encore de nos jours entre les deux communautés. Le « Vrig » ou campement nomade est ainsi autorisé à s'installer périodiquement dans une zone, généralement près d'un point d'eau ou d'espace de pâturage à quelques encablures du village. Il est alors bien accueilli durant ce bref séjour saisonnier avant de continuer son parcours. Des relations basées sur l'échange des biens se tissent au fil du temps entre les populations et peuvent aboutir sur des mariages. Les Calebasses de

lait ou "guetha" sont partagées avec les voisins, de même que la viande pendant l'abattage. La "zakkat" (aumône religieuse) oblige l'éleveur à céder chaque année une ou plusieurs bêtes à une famille pauvre. La "lemniha" est un geste gratuit de solidarité de l'éleveur vis à vis du paysan indigent à qui il offre un lot de petits ou gros ruminants qu'il gère comme son troupeau pour le lait, puis qu'il rend au propriétaire après tarissement des femelles.

Réciproquement, les paysans autorisent l'entrée des troupeaux dans les champs après la récolte, des sacs de céréales ou de légumineuse sont remises aux familles d'éleveurs voisins...

Il est à noter de plus en plus d'agriculteurs intègrent les productions animales dans leur exploitation pour épouser le double statut d'agriculteur-éleveur. Les revenus des cultures sont alors en partie réinvestis dans l'élevage (placement de la reproduction animale) et les campagnes agricoles sont fiancées par la vente d'animaux.

## **Des initiatives communautaires se mettent en place afin de rétablir la cohabitation harmonieuse**

Dans le village de Lexeiba, un groupe de paysans de l'Union des coopératives agricoles du Gorgol (plus de 2000 adhérents) a initié un comité de concertation et de paix entre agriculteurs et éleveurs. Ce comité vise le bon voisinage et la complémentarité entre les deux acteurs sous la supervision des autorités locales. Son rôle est d'anticiper sur les conflits potentiels et de trouver des solutions consensuelles afin d'éviter les confrontations.

**«Nous pensons que les kilomètres de clôtures ne peuvent pas arrêter le bétail. Il s'agit, avant tout, de questions humaines.**

**Les pasteurs ont besoin de nous...et réciproquement!»**

*membres de l'Union des coopératives agricoles du Gorgol*

## **Quel rôle pour les ONG et l'Etat ?**

La société civile, à travers les Ong et associations de développement de proximité, ainsi que l'Etat doivent intégrer davantage cette thématique dans leurs programmes et impliquer l'ensemble des parties prenantes dans des actions concrètes :

- Identifier et protéger les zones à haut potentiel agricole appartenant à des paysans démunis,
- Proposer des solutions pérennes pour le bétail errant,
- Vulgariser des techniques de collecte et de diffusion des engrais organiques,
- Développer des infrastructures hydrauliques pastorales,
- Initier des périmètres pilotes de cultures fourragères,
- Intégrer l'élevage dans les circuits économiques (choix de filières),
- Comprendre et vulgariser le code pastoral,
- Promouvoir le dialogue entre les différents acteurs en associant les élus locaux.

Par Sidi Mohamed Ould Hmeida  
A Nouakchott, le 03 mars 2008